



Réunion du 28 novembre 2019

COMPTE RENDU

MAIRIE DE FALLERON

L'an deux mil dix-neuf, le 28 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2019

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, M ACHARD, Mmes POUVREAU, BAUD, M. MICHENEAU, Mmes GABORIT, RICORDEL et CHANTREAU.

EXCUSÉS : MM GELEBART, ROUSSEAU, BETHUIS et Mme BONNEAU

Madame CHANTREAU Céline a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ BLONDIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur BLONDIN, sise 11B Rue de Nantes.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ LORIEAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur LORIEAU, sise 12 Rue de la Croix des Maréchaux.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ BONNIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur et Madame BONNIN, sise 2 Rue de la Croix des Maréchaux.

PARTICIPATION AU CONGRÈS DES MAIRES 2019

Le Conseil Municipal adopte la prise en charge des frais d'hébergement, de stationnement et de transport occasionnés par la participation de Monsieur le Maire et de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Congrès des Maires qui s'est déroulé du 19 au 21 novembre 2019 à Paris, Porte de Versailles.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les trois décisions modificatives présentées, deux pour le budget général, une en section de fonctionnement et une en section d'investissement et une au budget assainissement en investissement.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ AVERTY

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur AVERTY, sise 3 Rue du Moulin.

A FALLERON, le 30 novembre 2019

Le Maire,
Gérard TENAUD

